

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

*L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat mixte ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement du comité syndical, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 25 mars 2024 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures du syndicat mixte.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 20 février 2024 et est établi conformément aux règles de forme et de fond prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 580 000,00 €, la section d'investissement à 11 359 000 €.

1. Priorités du budget

Le budget a été établi avec la volonté de pouvoir mener les projets de l'établissement à savoir :

- Mener les études préalables au dépôt du futur PAPI sur le bassin versant de la Meurthe (étude de maîtrise d'œuvre, études environnementales, prestations topographiques et géotechniques, démarches foncières, concertation du public...)
- Construire les premiers aménagements de protection contre les inondations sur le bassin versant du Madon (la zone de ralentissement dynamique de crue à Hymont, le chenal de crue et le système d'endiguement à Mirecourt, l'arasement des seuils et la renaturation du Madon à Ceintrey/Voinémont...).
- Réaliser les études de danger sur les ouvrages existants sur le territoire
- Communiquer sur le risque inondation, et accompagner les habitants et les communes dans leur protection
- Accompagner l'étude de modélisation sur le bassin versant de la Moselle et mener l'étude quantitative afin d'anticiper le changement climatique et les étiages de plus en plus fréquents
- Définir un niveau de cotisation des EPCI permettant d'assurer le financement des projets importants prévus au cours de cette prochaine décennie.

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services mais également à certaines études.

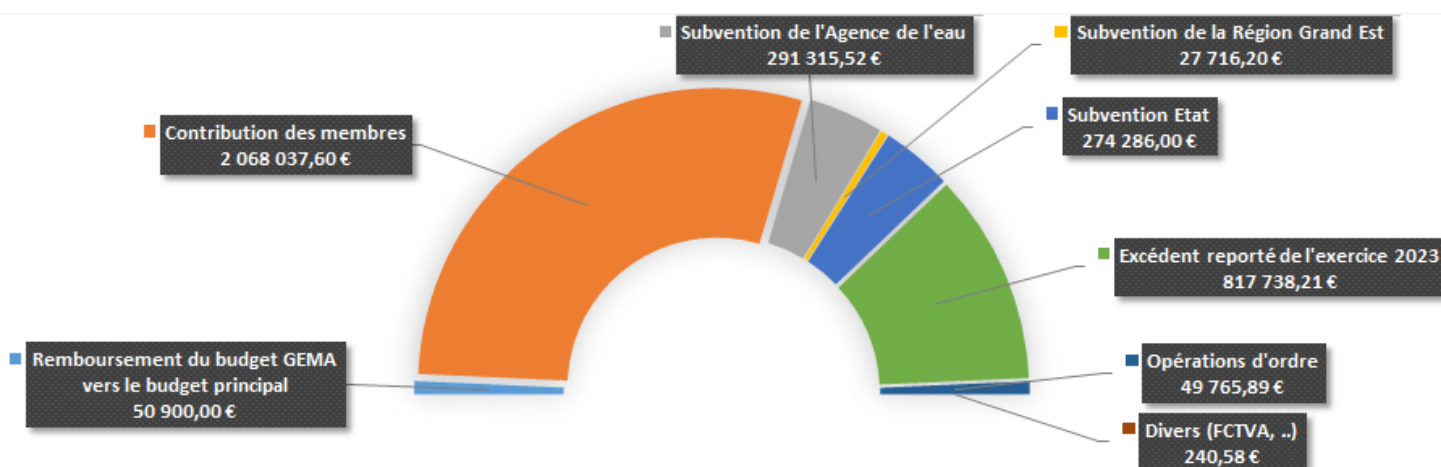
A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement en 2024 représentent un montant de 3 580 000,00 euros.

Elles sont composées principalement par la cotisation des EPCI membres correspondant à un total de 560 566 habitants (3,60 € par habitant en 2024 soit une hausse de 12.50% par rapport à l'année écoulée) ainsi que par la participation des Départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges (20 000 € chacun) et de la Région Grand Est (10 000 €).

Une part importante des recettes de fonctionnement provient également de l'Etat, de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est qui subventionnent l'animation (personnel) et/ou des actions de l'EPTB.

Une partie des recettes provient également du remboursement des frais de personnel et de fonctionnement du budget annexe. L'EPTB étant un syndicat à la carte, certains EPCI membres ont choisi de transférer ou déléguer la compétence gestion des milieux aquatiques au syndicat.



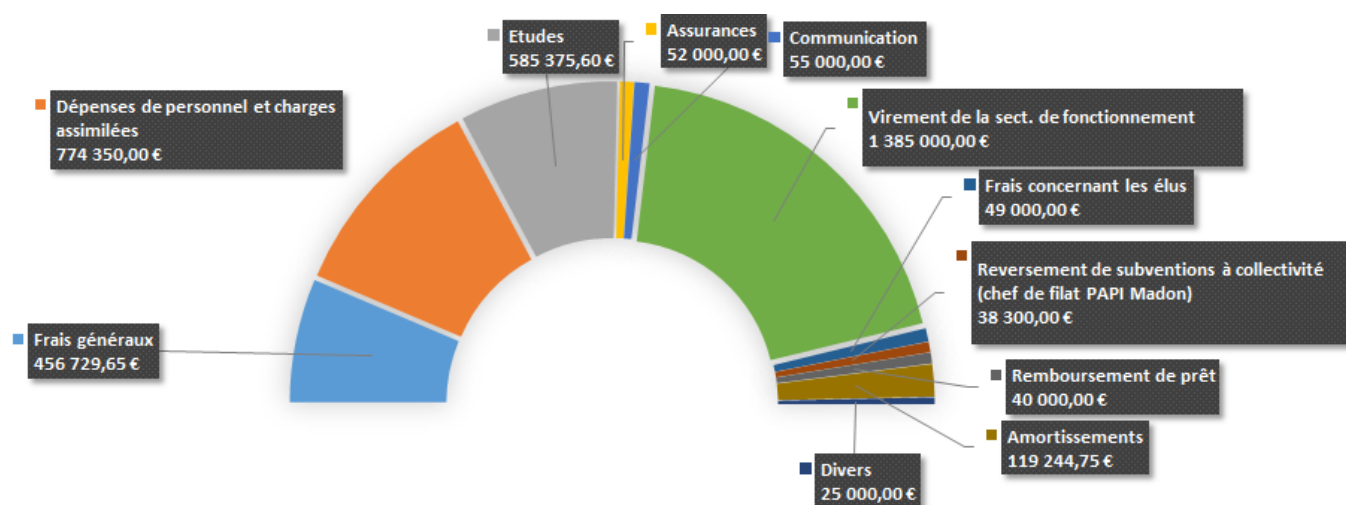
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	50 900,00		50 900,00
74 - Dotations et participations	2 441 162,10	220 323,80	2 661 485,90
75 - Autres produits de gestion courante	10,00		10,00
013 - Atténuations de charges	100,00		100,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	817 738,21		817 738,21
Total recettes réelles	3 309 910,31	220 323,80	3 530 234,11
Total recettes d'ordre	49 765,89		49 765,89
Total recettes de fonctionnement	3 359 676,20	220 323,80	3 580 000,00

B. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, les indemnités versées aux Président et vice-Présidents), les frais liés aux locaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les études, ...

Le coût salarial s'élève à 35,77 % des dépenses réelles de fonctionnement, les études notamment liées aux PAPI à 28,20 %.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	743 301,65	356 503,60	1 100 405,25
<i>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</i>	16 551,65		16 551,65
<i>61 - SERVICES EXTERIEURS</i>	552 050,00	166 234,00	718 284,00
<i>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</i>	175 000,00	190 269,60	365 269,60
<i>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</i>	300,00		300,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	774 350,00		774 350,00
<i>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</i>	20 000,00		20 000,00
<i>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</i>	11 750,00		11 750,00
<i>64 - CHARGES DE PERSONNEL</i>	742 600,00		742 600,00
014 - Atténuations de produits	38 300,00		38 300,00
<i>65 - Autres charges de gestion courante</i>	117 700,00		117 700,00
<i>67 - Charges spécifiques</i>	5 000,00		5 000,00
Total dépenses réelles	1 719 251,65	356 503,60	2 075 755,25
Total dépenses d'ordre	1 504 244,75		1 504 244,75
Total dépenses de fonctionnement	3 223 496,40	356 503,60	3 580 000,00

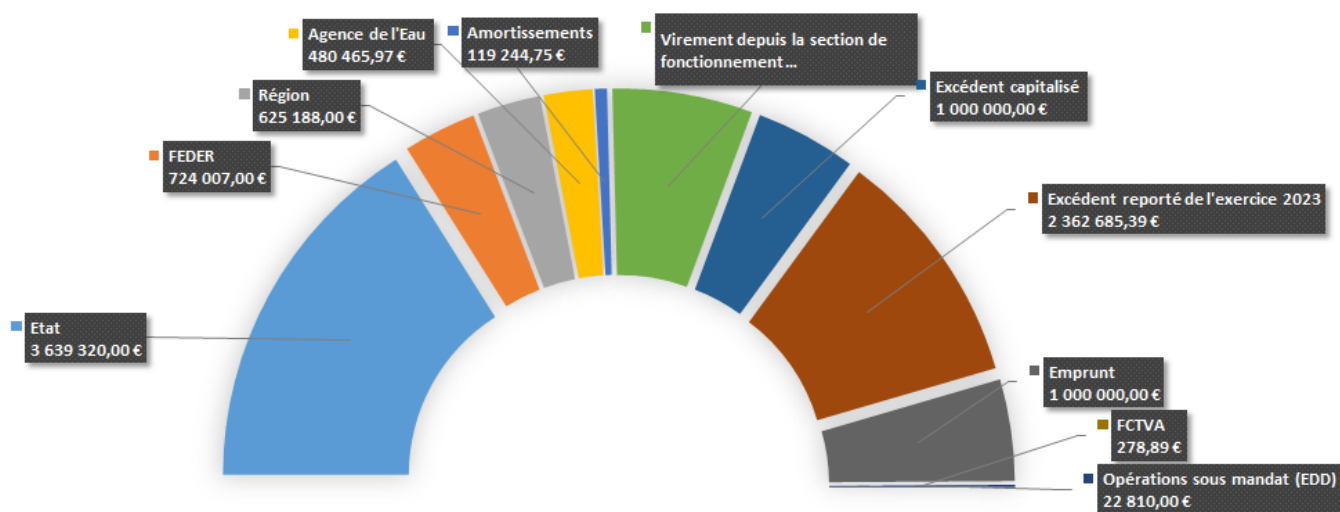
3. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique en général des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. L'investissement concerne ainsi des actions structurantes qui vont accroître le patrimoine de l'établissement.

A. Les recettes

Les recettes d'investissement en 2024 représentent un montant de 11 359 000,00 euros.

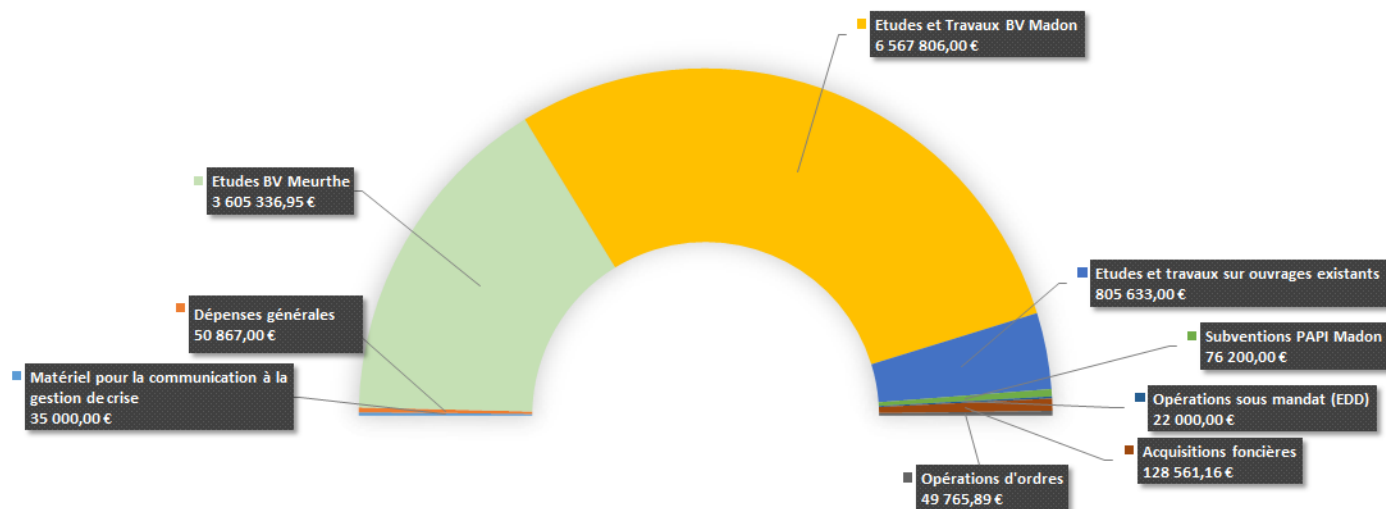
Il s'agit principalement de subventions perçues (56,18% des recettes réelles inscrites au budget en 2024) pour mener à bien les projets d'investissement de l'EPTB afin de protéger les habitants du risque inondation. Les principaux financeurs sont l'Etat, l'Union Européenne (via le FEDER), la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Les autres recettes sont constituées par des fonds propres de l'EPTB (auto financement, excédent des exercices antérieurs, ...). A noter l'inscription d'une prévision d'un emprunt de 1 million d'euros permettant de faire face à des investissements sur les digues et aux ouvrages à construire ou en cours de construction.



RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	2 362 685,39		2 362 685,39
10 - Dotations, fonds divers et reserves	1 000 278,89		1 000 278,89
13 - Subventions d'investissement reçues	5 371 020,97	97 960,00	5 468 980,97
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00		1 000 000,00
Total recettes réelles hors opérations	9 733 985,25	97 960,00	9 831 945,25
1 - EDD Pierre La Treiche	405,00		405,00
2 - EDD Bertrichamps	405,00		405,00
3 - Escalier sur digue de Mirecourt	22 000,00		22 000,00
Total recettes opérations d'invest.	22 810,00		22 810,00
Total recettes d'ordre	1 504 244,75		1 504 244,75
Total recettes d'investissement	11 261 040,00	97 960,00	11 359 000,00

B. Les dépenses

Le budget d'investissement du syndicat regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'acquisitions de terrain, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit à créer.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
16 - Emprunts et dettes assimilées	17 830,00		17 830,00
20 - Immobilisations incorporelles	3 212 906,00	797 569,95	4 010 475,95
204 - Subventions d'équipement versées	8 000,00	68 200,00	76 200,00
21 - Immobilisations corporelles	713 428,16		713 428,16
23 - Immobilisations en cours	6 447 923,99		6 447 923,99
27 - Autres immobilisations financières	21 376,01		21 376,01
Total dépenses réelles hors opérations	10 421 464,16	865 769,95	11 287 234,11
1 - EDD Pierre La Treiche			
2 - EDD Bertrichamps			
3 - Escalier sur digue de Mirecourt	22 000,00		22 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	22 000,00		22 000,00
Total dépenses d'ordre	49 765,89		49 765,89
Total dépenses d'investissement	10 493 230,05	865 769,95	11 359 000,00

4. Information sur l'endettement du syndicat

A ce jour, le syndicat n'a contracté aucun emprunt mais envisage d'emprunter 1 000 000 d'euros en 2024.

5. IV. Effectifs – personnel

L'effectif de l'EPTB est au 1er janvier de 12 emplois permanents (3 en filière administrative et 9 en filière technique). Le budget primitif 2024 ne prévoit pas de nouvelle création de poste.

6. V. Le budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques.

L'EPTB est un syndicat à la carte avec une compétence optionnelle sur le volet gestion des milieux aquatiques. Trois EPCI ont transféré cette compétence, la CCVCSO devrait renouveler sa délégation au cours de l'année 2024.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 880 000,00 €, la section d'investissement à 1 661 000,00 €.

Les frais de fonctionnement (l'équivalent d'1 ETP et un % des frais de fonctionnement) sont remboursés au budget principal.

Les priorités 2024 de ce budget sont de réaliser la restauration, renaturation du Madon et de certains affluents. En 2024, les principaux travaux se feront principalement sur le bassin versant du Madon avec la fin des travaux sur le Val d'Arol et le démarrage des travaux sur le Madon lui-même, sous réserve de la délivrance des arrêtés préfectoraux correspondants.

A. Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	133 530,50	2 469,50	136 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	112 630,50	2 469,50	115 100,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 900,00		20 900,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00		30 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	30 000,00		30 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
67 - Charges spécifiques	3 000,00		3 000,00
Total dépenses réelles	171 530,50	2 469,50	174 000,00
Total dépenses d'ordre	706 000,00		706 000,00
Total dépenses de fonctionnement	877 530,50	2 469,50	880 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 101,89		5 101,89
74 - Dotations et participations	375 000,00		375 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	499 898,11		499 898,11
Total recettes réelles	880 000,00		880 000,00
Total recettes de fonctionnement	880 000,00		880 000,00

B. Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
20 - Immobilisations incorporelles	130 000,00	94 579,35	224579,35
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00		10 000,00
23 - Immobilisations en cours	1 008 307,72	339 112,93	1 347 420,65
Total dépenses réelles hors opérations	1 148 307,72	433 692,28	1 582 000,00
1 - Etudes CCVSO années 2019-2021			
2 - Création réserve incendie Poussay	47 000,00		47 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	47 000,00		47 000,00
Total dépenses d'ordre	16 000,00		16 000,00
Total dépenses d'investissement	1 211 307,72	433 692,28	1 645 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	801 677,03		801 677,03
10 - Dotations, fonds divers et reserves			
13 - Subventions d'investissement reçues	14 940,57	75 382,40	90 322,97
20 - Immobilisations incorporelles			
Total recettes réelles hors opérations	816 617,60	75 382,40	892 000,00
1 - Etudes CCVSO années 2019-2021			
2 - Création réserve incendie Poussay	31 000,00		31 000,00
Total recettes opérations d'invest.	31 000,00		31 000,00
Total recettes d'ordre	722 000,00		722 000,00
Total recettes d'investissement	1 569 617,60	75 382,40	1 645 000,00

7. VI. Présentation globalisée (budget principal et budget annexe)

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	3 580 000,00	11 359 000,00	14 939 000,00
Budget annexe	880 000,00	1 645 000,00	2 525 000,00
Total	4 460 000,00	13 004 000,00	17 464 000,00